



Communiqué de presse



Strasbourg, le 7 août 2015

L'ARASC obtient le label Cap'Handéo.

L'ARASC a le plaisir de vous annoncer l'obtention du label Cap'handéo en date du 8 juillet 2015.

Comme tout service labellisé Cap'Handéo, nous nous engageons à respecter les 20 caractéristiques du référentiel, parmi lesquelles :

- une offre de prestations entre 6H le matin et 23H le soir (au moins),
- le remplacement dans l'heure suivante de l'intervenant absent ou indisponible,
- des intervenants formés sur les différents handicaps,
- la prise en compte du projet de vie et du rythme de la personne,
- l'évaluation de la satisfaction des personnes de façon individuelle et collective,
- un contact régulier avec le Pôle Ressource Local Handéo : Inov'hand.

Créé en 2010 à l'initiative d'Handéo, le label Cap'Handéo permet aux personnes en situation de handicap de s'orienter vers les services à la personne adaptés et compétents. Le label Cap'Handéo garantit en effet des prestations de qualité, adaptées à chaque personne, quelle que soit la nature de son handicap.

Un référentiel qualité pour les usagers

Le label Cap'Handéo est fondé sur un référentiel spécifique élaboré en partenariat avec les associations, fédérations et unions nationales représentant les personnes en situation de handicap, des professionnels du secteur des services à la personne (réseaux prestataires), les administrations et agences concernées (ANSP, CNSA, Association des Directeurs de MDPH, Institut National de la Consommation, Mairie de Paris). Le label est accordé pour une durée de trois ans renouvelable, après un audit sur site et avis du Comité National de Suivi du Label.

A propos de l'ARASC

L'ARASC a été créée il y a 30 ans à Strasbourg et intervient au domicile des particuliers sur l'ensemble de l'Eurométropole. Association de droit local à but non lucratif et entreprise d'insertion, l'ARASC est membre de l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles) et de l'URSIEA (Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique d'Alsace).

L'ARASC compte 105 salariés, dont 1/3 en parcours d'insertion, et assure annuellement 85.000 heures d'intervention à domicile.

Contact :

Richard CHAMPAGNE, Directeur de l'ARASC – 230 avenue de Colmar – 67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 55 99 92 - Courriel : richard.champagne@arasc.fr – site : www.arasc.fr